

La Hadopi dresse un état des lieux de l'offre et la consommation de Vod par les internautes

À l'occasion de la tenue des rencontres cinématographiques de Dijon, la Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) a publié une note, datée du 19 octobre, synthétisant les résultats d'un appel à contributions lancé par les Labs Hadopi aux internautes sur l'usage de l'offre légale de vidéo à la demande (Vod) en France. Il ressort de cette étude que les actes de consommation légale en Vod représentent désormais l'équivalent de 10 % des entrées en cinéma, contre 2 % en 2007. Il apparaît que les principaux freins au développement de l'offre sont les délais de disponibilité des oeuvres et la taille, jugée trop restreinte, du catalogue. Pour la Haute autorité, une évolution de la chronologie des médias pourrait renforcer l'attractivité de l'offre légale. Sont également pointés la faible disponibilité des versions originales et sous-titrées, la territorialité de certaines oeuvres, un meilleur référencement sur les moteurs de recherche des offres illicites. Au total, 32 % des internautes avouent avoir recours à l'offre illicite de films sur internet. Il est enfin observé que l'offre de cinéma en ligne est de plus en plus diversifiée, par la mise en place de services de téléchargement à l'unité, ou de « location virtuelle ». En outre, de nombreux services de Vod par abonnement sont annoncés sur le marché français à brève échéance.